

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent (en couleur orange soulignée dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Depuis le début du mois de novembre 2012, l'unique entreprise qui bénéficie d'un agrément national pour le transport de tous les animaux de compagnie a, suite à un contrôle routier au cours duquel une interprétation toute personnelle de la réglementation a été faite, pris la décision de ne plus accepter au transport les animaux pour lesquels la durée de la traction serait supérieure à 8 heures.

La durée de la traction est la durée de transport entre deux plates-formes. Ce manque d'information ne nous permettant pas de connaître précisément l'étendue de la mesure de restriction, nous avons pris la décision de questionner les professionnels susceptibles d'être concernés.

C'est l'objet de ce sondage auquel nous vous demandons de bien vouloir consacrer quelques minutes.

Vous pouvez diffuser cet appel auprès de collègues qui n'en n'auraient pas été destinataires.

http://fr.surveymonkey.com/s/Synapses_Sondage_Transport

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire

75015 Paris

 01 44 26 30 98

 01 77 65 66 02

<http://www.syndicat-animaleries.org>

contact.synapses@gmail.com

<http://twitter.com/#/LLSynapses>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)